

Loi sur les non-titulaires de la Fonction Publique : Qui est concerné ? Comment est-ce que cela va se passer ?

Le 1er mars dernier, le projet de loi sur les non-titulaires de la Fonction Publique a été définitivement adopté par l'assemblée nationale. Il prévoit entre autres un processus de titularisation, mais accessible uniquement aux agents non-titulaires remplissant des conditions précises (4 ans d'ancienneté sur un besoin permanent et à 70 % d'un temps plein pour les « vacataires »), qui exclut par exemple beaucoup d'agents contractuels à temps incomplet de la BnF, ainsi qu'une procédure de passage en CDI, elle aussi dans des conditions strictes.

Lire le tract ci-dessous.